



Comité consultatif sur la diversité culturelle

Mandat

Préambule

Le Comité consultatif sur la diversité culturelle de la Force policière de Fredericton discutera des activités policières liées à la diversité et aux relations interculturelles, au recrutement, à l'éducation, à la formation et à d'autres problèmes pouvant se présenter et offrira sa collaboration à ces sujets.

Mandat du comité

Le mandat du comité consiste à conseiller le bureau du chef de police sur les activités policières relatives à la diversité culturelle, plus précisément :

- aider à l'élaboration de politiques et de programmes policiers liés à la diversité culturelle en milieu de travail et dans la communauté;
- repérer et présenter les sujets de préoccupation en matière de relations interculturelles, de formation, de recrutement et d'autres sujets connexes;
- collaborer à la recherche de solutions aux sujets de préoccupation;
- établir des relations entre la police de Fredericton et les diverses communautés culturelles par la mise en commun des expériences.

Composition du comité

Le comité sera présidé par un officier supérieur désigné de la police de Fredericton et se composera de membres de la communauté provenant de milieux culturels diversifiés, d'un membre du conseil municipal, de représentants de l'Association multiculturelle de Fredericton, du Première nation de St. Mary's, du Native Friendship Center, du gouvernement du Nouveau-Brunswick (division de la Croissance démographique), de Gignoo Transition inc., de l'Association africaine du Nouveau-Brunswick Inc., du bureau des conseillers auprès des étudiants étrangers de l'Université du Nouveau-Brunswick et du Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick, de l'agent de liaison aux affaires multiculturelles de la Force policière de Fredericton et d'observateurs invités, s'il y a lieu.

